



BULLETIN D'ADHÉSION 2023

(Remplir en lettres bâtons)

Association Périgord Québec / Francophonie

Renouvellement Nouvelle adhésion

Nom & Prénom :

Nom & Prénom conjoint :

Noms & prénoms des enfants :

Adresse :

Date de naissance :

Date de naissance du conjoint

Date de naissance des enfants :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Cotisation 2023	Montant €
Couple	43 €
Personne seule	28 €
Étudiant	15 €
Enfant	5 €

Courriel :

Profession :

Si retraité, ancienne profession :

Profession conjoint :

Centres d'intérêts :

Peut héberger OUI NON

Autres Dons :€

Total Cotisation 2023 :€

Chèque à l'ordre de : Association Périgord - Québec / Francophonie

Adressé à :

Périgord-Québec - Mairie de Montrem - Le Bourg - 24110 MONTREM

Reçu Fiscal : OUI NON

Signature



BULLETIN D'ADHÉSION 2023 (suite)

Adhésions des personnes physiques

L'assemblée générale de Périgord-Québec du 25 mars 2017, a fixé à compter du 1 janvier 2018, les cotisations annuelles suivantes :

- Personne seule : 28€
- Couple : 43€
- Étudiant : 15€
- Enfant jusqu'à 16 ans : 5€ *

*L'adhésion d'un enfant doit-êtr être accompagnée de l'adhésion d'au moins un de ses parents.

Conformément à l'article 38 de la loi Informatique et Libertés et suivants du 6 janvier 1978 modifiée, ainsi que l'article 14 et 15 du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'information, d'accès, d'opposition, de rectification, de portabilité et de limitation de vos données. Vous pouvez également déposer une réclamation auprès de la CNIL.

La récolte des données à caractère personnel effectuée par Périgord-Québec a pour finalités la gestion du suivi des membres adhérents de l'association et l'information vers nos adhérents des différentes activités de l'association. Votre adhésion à Périgord-Québec inclus l'adhésion à La Fédération France-Québec / francophonie. Celle-ci sera donc destinataire de vos coordonnées.

Vos coordonnées ne seront pas communiquées à d'autre destinataire.

Vous pouvez effectuer toute demande liée à vos droits par courriel à communication@perigord-quebec.com ou par courrier à l'adresse suivante :
Association Périgord-Québec / francophonie
Mairie de Montrem Le Bourg 24110 MONTREM

Reçu Fiscal

Le reçu fiscal peut être délivré aux personnes physiques et/ou morales ayant réglées par chèque à l'ordre de l'Association Périgord-Québec.